

RESOLUTION N° 09

Le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC),
réuni en Plénière Ordinaire le 05 septembre 2016 à Douala (Cameroun),

Après avoir pris connaissance de la demande d'adhésion au GABAC de la République
Démocratique du Congo (RCD):

1. Approuve ladite demande sous réserve de l'avis juridique de la CEMAC.
2. Recommande au Secrétaire Permanent d'en saisir le Comité Ministériel.

Le Président en exercice



Henri Marie DONDRA